

ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Exemption en matière d'unité de stationnement –
275-281, rue Beaudoin

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 13 janvier 2020, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement concernant les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984, modifié), afin d'exempter le propriétaire du bâtiment situé au 275-281, rue Beaudoin de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement, dans le cadre de la transformation du bâtiment.

Cette ordonnance est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 14 janvier 2020

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude